



NOTE REMISE A M. LE CONSEILLER SOCIAL DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

LE 02 FEVRIER 2010

CREATION DU SERVICE DES IMPOTS AUX PARTICULIERS (SIP) D'AJACCIO

Monsieur le Président de la République

Dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques, le Gouvernement a décidé la fusion de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et de la Direction Générale des Impôts.

Ces deux administrations financières sont devenues la Direction Générale des Finances Publiques.

Cette fusion se traduit par la mise en place de manière progressive jusqu'en 2012 sur l'ensemble du territoire de ce « service public unifié à l'usage ».

L'objectif affiché est de proposer sur l'ensemble du territoire des « guichets fiscaux unifiés » répondant à l'ensemble des demandes des contribuables, qu'il s'agisse d'assiette ou de recouvrement de l'impôt.

Concrètement, cela doit se traduire notamment par la création de Service des Impôts aux Particuliers (S.I.P.) dans les communes où il existe à la fois aujourd'hui une Trésorerie et un Centre des Impôts, et là où il n'existe pas de Centre des Impôts, les Trésoreries rurales (dites de « proximité ») assureront un « accueil fiscal ».

S'agissant plus précisément de la Corse du Sud, trois S.I.P. seront créés : Un à Sartène au 1^{er} décembre 2009, un à Porto-Vecchio au 1^{er} avril 2010, et un à Ajaccio le 1^{er} janvier 2011

Parmi les trois sites retenus, celui d' Ajaccio est sans conteste le plus critiquable en terme de service rendu à l'usager.

En effet, alors que le Gouvernement justifie cette réforme par l'amélioration du service public, l'administration a choisi d'implanter le S.I.P. dans une résidence privée (où se trouve déjà la Direction des Services Fiscaux) dont la parking fermé par une barrière est strictement réservé aux riverains et donc inaccessible aux contribuables.

La configuration de ce grand parc résidentiel interdit de plus l'accès aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite étrangères à la résidence.

S'agissant d'une résidence privée gérée en copropriété, les services de transport en commun ne peuvent pas, en l'état actuel des choses, y pénétrer.

Cette situation deviendra très vite insupportable pour les usagers, sachant que, en plus de l'affluence que la Direction des Services Fiscaux actuellement implantée gère difficilement, viendront s'ajouter les contribuables « traités » par la Trésorerie Principale d' Ajaccio et la Trésorerie d' Ajaccio Rurale (soit en période « creuse » 60 à 70 visites par jour et en période d'échéance d'impôt 200 à 250 visites par jour !).

Traditionnellement les contribuables locaux privilégient le contact direct au guichet par rapport au renseignement téléphonique ou par internet .Il s'agit d' une réalité qu' il faut nécessairement prendre en considération.

Vous l'aurez compris, ce choix d'implantation du S.I.P. d' Ajaccio dans cette résidence privée va totalement à l'encontre de l'objectif d'amélioration de l'accueil et du service rendu au contribuable.

J'ajoute que les agents qui y seront affectés connaîtront également les mêmes difficultés de stationnement et travailleront dans des conditions de confort et de sécurité dégradées compte-tenu de l'absence de fonctionnalité des locaux.

Pour toutes ces raisons, je vous serai reconnaissant de bien vouloir inviter vos services à revoir leur position et à envisager d'autres possibilités dans l'intérêt bien compris des usagers que votre réforme est sensée satisfaire.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agrèer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments respectueux

Jean-Claude VESPERINI

secrétaire départemental F.O. DGFIP
Trésorerie Générale de la Corse du Sud
2 ave de la Grande Armée
B.P. 410
20000 Ajaccio